

## Consignes et recommandations à destination des parents

---

Le protocole sanitaire s'appuie sur la collaboration nécessaire entre tous les membres de la communauté scolaire. Les parents d'élèves y ont un rôle majeur et ils doivent donc s'engager dans des mesures qui permettront de se protéger les uns les autres, au sein du collège et au delà.

- **les parents sont encouragés** à être vigilants sur l'application des gestes barrière à la maison.



- **Les parents doivent rappeler** les règles de distanciation à appliquer et du port du masque, notamment lors du trajet (bus scolaire) ou sur le chemin entre le collège et le domicile.
- **les parents sont invités** à prendre la température de leur enfant avant le départ pour le collège. En cas de symptômes ou de fièvre (38°C), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école et les parents prennent avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à prendre. L'enfant, s'il doit être testé, ne pourra revenir au collège que si le test est négatif.
- **les parents ne mettront pas au collège leur enfant si il a été testé positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ;**
- **les parents s'engagent** à prévenir le collège :
  - si l'enfant présente des symptômes ou de la fièvre
  - si un cas confirmé de COVID est déclaré au sein du foyer et s'il s'agit de l'enfant scolarisé au collège

Coordonnées du collège

Téléphone : 05 49 44 66 00

Vie scolaire : 05 49 44 66 .....

Mail : [ce.0860723u@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0860723u@ac-poitiers.fr)

## Le port du masque est obligatoire :

- dans les transports scolaires
- au collège, en intérieur comme en extérieur
- sur le parvis devant le collège ;
- dans la cour de récréation ;
- dans les circulations (couloirs, escaliers, hall, ....) ;
- dans les espaces communs : infirmerie, vie scolaire, administration, restauration scolaire, sanitaires, CDI,...
- en classe.

Le port du masque n'est pas obligatoire uniquement dans le cadre des activités sportives (EPS) et pour la prise des repas.

- **les parents fournissent** à leurs enfants un **masque de protection par demi-journée** de présence au collège (2 par journée). Ils prévoient aussi un sac plastique avec zip type "congélation" par exemple pour permettre de ranger le masque si les élèves sont amenés à devoir l'enlever dans certaines circonstances et sur autorisation d'un adulte.
- **les parents fournissent** à leurs enfants **une gourde**. Ils pourront l'utiliser dans la journée selon les consignes données par les professeurs et ils devront utiliser pour la demi-pension.
- **les parents s'engagent** à assurer l'entretien des masques des enfants. En cas de difficulté à ce sujet, ils doivent prendre contact avec le collège qui recherchera des solutions.
- **les parents sont chargés** de vérifier que les enfants viennent au collège avec les affaires scolaires nécessaires pour travailler car aucun matériel ne pourra leur être prêté.
- **les parents veillent** à ce que la tablette soit chargée chaque soir et apportée systématiquement au collège.



- **Les parents doivent** être joignables dans la journée : ils fournissent donc des coordonnées téléphoniques fonctionnelles.

### **Important :**

- Si un enfant contrevient volontairement aux règles applicables dans le cadre de ce protocole, il sera sanctionné. Le chef d'établissement pourra être amené à prendre une mesure conservatoire d'éloignement de l'établissement à l'encontre de ce dernier afin de préserver la sécurité sanitaire de chacun. **Les parents seront alors prévenus** immédiatement.
- Il est conseillé aux parents qui veulent venir au collège de prendre rendez-vous afin de limiter le nombre de visiteurs.